

**Notes pour l'allocution de M. Denis Desautels, O.C., Président du conseil,
à l'assemblée annuelle des actionnaires de la Banque Laurentienne,
le 17 mars 2004 à 9h00 au Centre Mont-Royal à Montréal**

Mise en garde concernant les énoncés prévisionnels

La présente allocution et les renseignements connexes peuvent contenir des énoncés prévisionnels, y compris des énoncés portant sur les affaires et le rendement financier escompté de la Banque Laurentienne. Ces énoncés sont assujettis à un certain nombre de risques et d'incertitudes. Les résultats réels peuvent varier des résultats envisagés dans les énoncés prévisionnels. De telles variations peuvent être attribuables à divers facteurs, dont l'activité des marchés financiers mondiaux, les changements des politiques monétaires et économiques des gouvernements, les variations des taux d'intérêt, les niveaux d'inflation et les conditions économiques en général, les développements de nature législative et réglementaire, la concurrence et les changements technologiques. Les investisseurs et les autres personnes qui se fient à des énoncés prévisionnels pour prendre des décisions devraient soigneusement tenir compte des facteurs identifiés ci-dessus ainsi que d'autres incertitudes, et ne devraient pas accorder une confiance induite à de tels énoncés prévisionnels. La Banque Laurentienne ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prévisionnels, oraux ou écrits, émis par elle-même ou en son nom.

SEULE L'ALLOCUTION PRONONCÉE FAIT FOI

**Notes pour l'allocution de M. Denis Desautels, O.C., Président du conseil,
à l'assemblée annuelle des actionnaires de la Banque Laurentienne,
le 17 mars 2004 à 9h00 au Centre Mont-Royal à Montréal**

Mesdames et Messieurs les actionnaires,
Chers collègues du conseil d'administration,
Monsieur le président et chef de la direction,
Mesdames et Messieurs les journalistes,
Chers collègues et amis,

Il me fait grand plaisir de vous souhaiter la bienvenue à cette assemblée annuelle des actionnaires de la Banque Laurentienne du Canada. L'assemblée annuelle des actionnaires est, selon moi, un élément très important de la structure de régie d'entreprise que nous nous sommes données et il est donc primordial de s'assurer que nos actionnaires en retirent la satisfaction escomptée.

Le souci d'une bonne gouvernance : une tradition ancrée à la Banque Laurentienne

D'emblée, permettez-moi de rappeler qu'il y a vingt ans déjà, la Banque Laurentienne du Canada devenait la première grande institution financière canadienne à séparer, de manière explicite, les fonctions de président et chef de la direction, et de président du conseil d'administration.

Alors que la régie d'entreprise — ou « gouvernance » — fait l'objet de nombreux débats dans toutes les sphères économiques et même politiques, tant au Québec qu'ailleurs au Canada, en Amérique du Nord et en Europe, la décision de la Banque a établi un précédent dont nous pouvons être fiers encore aujourd'hui.

Depuis vingt ans en effet, ce souci d'assurer la bonne gouvernance des affaires de la Banque peut être considéré comme l'une des traditions les mieux ancrées dans nos façons de faire.

Et le conseil d'administration, avec le soutien indispensable des membres de la direction et des employés, poursuit toujours son travail, de manière diligente, afin de doter la Banque de tous les outils nécessaires à une saine régie d'entreprise, à la protection des intérêts de ses actionnaires et au respect des droits de ses clients.

L'exercice financier 2003 n'a pas fait exception à cette règle.

Le conseil d'administration a encore une fois procédé, cette année, à une évaluation complète de tous les processus de régie d'entreprise de la Banque.

À la recommandation de son comité des ressources humaines et de régie d'entreprise, le conseil d'administration a ainsi décidé d'abolir le comité exécutif et d'en assumer tous les pouvoirs. Ce qui est chose faite depuis le début du mois de novembre 2002.

D'autre part, nous avons également décidé de réduire le nombre d'administrateurs — de 15 à 13 — afin d'ajuster la taille de notre conseil aux normes généralement suivies et de mieux refléter la spécificité de notre institution.

Ces treize administrateurs ont été choisis et élus, d'abord et avant tout, en raison de leur expertise dans divers secteurs d'activité et des fonctions qu'ils occupent dans divers milieux d'affaires.

Cette expertise et cette expérience sont des atouts incontestables, non seulement pour le développement de la Banque mais aussi — et surtout — pour la protection des intérêts de tous ses actionnaires.

Au cours de l'exercice financier 2003, ces qualités ont été mises en valeur de manière particulièrement critique.

Comme notre président et chef de la direction, M. Raymond McManus, aura l'occasion de vous en parler plus longuement tantôt, l'équipe de direction de la Banque a procédé à une évaluation exhaustive de la situation et proposé un repositionnement stratégique, fondé sur les domaines d'excellence et sur les avantages concurrentiels de la Banque.

Le conseil d'administration de la Banque a été saisi de cette proposition et a pu apprécier toute la rigueur — et je dirais même le courage — des solutions mises de l'avant par M. McManus et toute l'équipe de direction.

Plan d'affaires triennal

Nous avons pu également mesurer toutes les implications des priorités établies et des options offertes par le nouveau plan d'affaires triennal. Et c'est guidé par le souci constant d'assurer une gestion responsable de la Banque, tout en veillant aux meilleurs intérêts de ses actionnaires, que le conseil d'administration a entériné le plan d'affaires triennal et exprimé toute sa confiance à l'égard de l'équipe de direction pour en assurer la réalisation.

Nous sommes — évidemment — bien conscients qu'à court terme, le repositionnement stratégique de la Banque aura un impact sur les résultats. Mais nous sommes tout aussi convaincus qu'avec votre soutien, et celui de vos représentants au conseil d'administration, les employés et la direction de la Banque mèneront leur tâche à bien.

Nous sommes également convaincus qu'à terme, une gestion rigoureuse, encadrée par des mécanismes de surveillance et de contrôle tout aussi rigoureux, nous permettra de poursuivre le développement de la Banque sur des bases solides et de faire fructifier l'avoir de ses actionnaires.

Puisqu'il est question de mécanismes de surveillance et de contrôle, j'aimerais attirer votre attention, brièvement, sur un principe qui en sous-tend la mise en oeuvre et l'application, à tous les niveaux de notre organisation...

Et ce principe, c'est celui d'un souci scrupuleux de l'éthique, aussi bien dans la gestion quotidienne des affaires de la Banque que dans la prestation des services bancaires et financiers à chacun de nos clients.

Pour soutenir notre réputation d'honnêteté et d'intégrité, et pour conserver la confiance de nos clients et du public en général, il importe en effet que toutes nos activités, tous les gestes que nous posons dans l'exercice de nos fonctions, soient guidés par ce principe.

Il importe également qu'au delà du principe, des règles claires et précises soient établies, connues et reconnues afin que chaque personne oeuvrant au nom de la Banque Laurentienne du Canada puisse en assurer l'application.

C'est pourquoi la Banque s'est dotée, il y a déjà plusieurs années, d'un Code de déontologie que chacun de ses employés et de ses dirigeants s'engage à mettre en oeuvre et à respecter.

Ce Code de déontologie — dont la nouvelle édition 2004 a été distribuée récemment — se veut d'ailleurs aussi rigoureux qu'explicite, et couvre un ensemble de sujets tels les conflits d'intérêt, la confidentialité de l'information, le blanchiment d'argent et la discrimination, entre autres.

Je me dois de rappeler, enfin, que ce Code de déontologie constitue, en quelque sorte, un complément à la série de politiques établies par la Banque relativement à des sujets tels le harcèlement en milieu de travail et la protection des renseignements personnels.

Nouvel Ombudsman

Parallèlement — ne l'oublions pas — les clients de la Banque peuvent compter sur les services d'un ombudsman, neutre et impartial, qui agit comme médiateur pour résoudre leurs plaintes non réglées dans le cadre du processus de résolution de plaintes.

L'ombudsman joue également un rôle proactif en signalant des lacunes et en recommandant des changements qui permettraient à la Banque de mieux répondre aux demandes de ses clients et du public en général.

Il me fait plaisir de vous informer, à ce propos, que la Banque compte un nouvel ombudsman, en la personne de Mme Chantal Bélanger qui est entrée en fonction le 1^{er} octobre 2003.

Fait à signaler, Mme Bélanger est la première femme à assumer les responsabilités d'ombudsman à la Banque et l'une des rares femmes à occuper ce poste dans une grande banque canadienne.

Remerciements

Mesdames et messieurs, en terminant, je tiens à remercier mes collègues du conseil d'administration de l'honneur qu'ils m'ont fait à m'en confiant la présidence, bien entendu, mais d'abord et avant tout de leurs conseils et de leur engagement envers la Banque et ses actionnaires.

Et je tiens à remercier notre président et chef de la direction, Raymond McManus, pour le leadership et la détermination dont il a fait preuve tout au long de cette année dans l'élaboration et la mise en oeuvre de moyens propices au développement et à valorisation de la Banque.

Il est appuyé à cet égard par une équipe de direction et des milliers d'employés au Québec et ailleurs au Canada dont le dévouement et le travail méritent d'être reconnus et salués, avec toute notre gratitude.

Enfin, au nom du conseil d'administration de la Banque Laurentienne du Canada, et en mon nom personnel, je veux remercier chacun et chacune d'entre vous — et tous nos actionnaires — pour votre soutien et votre confiance.

Il me fait maintenant plaisir d'inviter M. Raymond McManus à nous présenter les résultats de l'exercice financier 2003 et à décrire le plan d'affaires triennal de la Banque.